

**OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS
SECTION FRANÇAISE (OIP)**

Siège Social : 7 bis rue Riquet
75019 PARIS
N° SIRET 407 668 045 00054

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

**OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS
SECTION FRANÇAISE (OIP)**

Association Loi 1901

Siège social : 7 bis rue Riquet
75019 PARIS

N° SIRET 407 668 045 00054
APE 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'assemblée générale de l'association OIP-SF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OIP-SF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note concernée de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 avril 2024.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 17 mai 2024.

Le Commissaire aux Comptes
LEO JGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Nathalie GRONDIN
Associée

Jégard Créatis

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Nathalie GRONDIN (+33603695086)
Date : 17/05/2024 13:53:10
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 437821



COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF

OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	8 820	5 244	3 576	6 516
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	499	379	120	219
Autres	16 337	15 234	1 104	3 272
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	13 280		13 280	13 280
TOTAL (I)	38 936	20 857	18 079	23 287
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	2 907		2 907	12 467
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				3 695
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	103 322		103 322	69 000
Valeurs mobilières de placement	92		92	92
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	86 268		86 268	186 322
Charges constatées d'avance	6 691		6 691	6 346
TOTAL (II)	199 279		199 279	277 922
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	238 215	20 857	217 358	301 209

BILAN PASSIF

OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	208 483	235 678
Excédent ou déficit de l'exercice	-125 119	-27 195
<i>Situation nette (sous total)</i>	83 364	208 483
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	83 364	208 483
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 999	23 258
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	78 644	65 740
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 185	70
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	27 166	3 658
TOTAL (IV)	133 994	92 726
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	217 358	301 209

COMPTE DE RÉSULTAT

OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	18 096	18 804
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	21 225	17 574
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 949	1 169
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	146 064	149 184
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	229 130	261 863
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	267 950	288 450
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	342	818
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	21 789	7 834
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	706 544	745 694
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	9 561	1 617
Autres achats et charges externes	196 549	192 365
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	21 511	21 491
Salaires et traitements	421 235	387 869
Charges sociales	178 395	163 064
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 208	4 111
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	773	2 338
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	833 231	772 855
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-126 687	-27 161
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 602	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 602	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 602	

COMPTE DE RÉSULTAT

OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-125 084	-27 160
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35	35
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	35	35
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-35	-35
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	708 146	745 695
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	833 266	772 890
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-125 119	-27 195
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	24 000	21 000
Bénévolat	36 571	81 981
TOTAL	60 571	102 981
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	24 000	21 000
Personnel bénévole	36 571	81 981
TOTAL	60 571	102 981
TOTAL	-125 119	-27 195

ANNEXE COMPTABLE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	0		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES			
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>	0		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS	0		
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			NA
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) NOTES	0		na
ANNEXES AUX CROD ET AU CER	0		NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	0		na
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS	0		

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association Observatoire International des Prisons-Section Française (OIP-SF) a été créée le 22/01/1996.

Considérant que l'emprisonnement est une atteinte à la dignité de la personne, l'OIP-SF agit pour le respect des droits de l'Homme en milieu carcéral et un moindre recours à l'emprisonnement.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'OIP :

- dresse et fait connaître l'état des conditions de détention des personnes incarcérées, alerte l'opinion, les pouvoirs publics, les organismes et les organisations concernées sur l'ensemble des manquements observés ;
- informe les personnes détenues de leurs droits et soutient leurs démarches pour les faire valoir ;
- favorise l'adoption des lois, règlements et autres mesures propres à garantir la défense de la personne et le respect des droits des détenus ;
- défend une limitation de recours à l'incarcération, la réduction de l'échelle des peines, le développement d'alternatives aux poursuites pénales et de substituts aux sanctions privatives de liberté.

Les moyens mis en oeuvre :

Ces activités et missions sociales ont pu être mises en oeuvre grâce à l'investissement d'un personnel de 11 permanents et d'environ deux cents militants bénévoles.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 217 358,19 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -125 119,36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Faits caractéristiques

Eu égard au déficit important constaté, impactant significativement le niveau de fonds propres de l'association, des mesures d'urgence et à moyen terme ont été engagées.

A savoir, s'agissant des mesures d'urgence : Le lancement d'un appel à dons exceptionnel du 21 mars au 30 avril 2024 ; la mobilisation de partenaires financiers soutenant déjà l'OIP pour envisager des possibilités d'appui financier renforcé ; la recherche et le démarchage de nouveaux partenaires financiers publics et privés.

Au-delà de ces mesures d'urgence, plus globalement, l'association a initié un plan structurel de développement et de diversification des ressources dans la durée, s'appuyant sur la poursuite renforcée de recherche de nouveaux bailleurs publics et de fondations privées en vue de constituer des partenariats financiers durables, le développement de l'appel à la générosité du public via la collecte de dons individuels (campagnes saisonnières, collecte au fil de l'eau, organisation d'événements...), la réduction des charges fixes supportées par l'association, à savoir principalement les charges de location immobilière pour les bureaux de Paris et Lyon (démarches en cours).

Les premiers résultats de l'ensemble des mesures engagées, à la date du 15 avril, sont très positifs, et vont par conséquent permettre d'assurer, selon toute vraisemblance, l'équilibre financier de l'exercice 2024, contribuer au renforcement du niveau de fonds propres de l'association, sécuriser une trésorerie permettant la couverture de l'ensemble des charges de l'association, et contribuer au financement des activités de l'association pour l'année 2025.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Enfin, aucun autres fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 6 avril 2024.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n° 2022-04 modifiant le règlement ANC n° 2018-06, applicable à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2023, constitue un changement de méthode comptable ayant pour conséquence la présentation, pour la première fois, d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger dans une note dédiée de la présente annexe des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur 3 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------------------|-------|
| - Matériels et outillages industriels | 5 ans |
| - Matériel inform. et mobilier | 3 ans |

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont composées exclusivement de dépôts de garantie et cautions versés.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contributions volontaires en nature

Au cours de l'exercice 2023, l'association a bénéficié de contributions volontaires en nature dans le cadre de son activité.

Il s'agit notamment de bénévolat, de services fournis gratuitement.

Le bénévolat lié aux missions sociales a été estimé à 36.571 €, selon la méthode suivante : 2.438 heures au taux de 15 euros, charges sociales comprises.

Les interventions gratuites des avocats ont été estimées à 24.000 € au titre de 2023.

Celles-ci ont été comptabilisées et figurent en pied de compte de résultat.

SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS

En 2023, l'association a enregistré un montant net total de 146.064 euros de subventions.

Celles-ci concernent en totalité les missions sociales et le financement du fonctionnement de l'association.

On peut distinguer 4 principales sources :

- Ministères, DGS, etc. : 67.107 euros ;
- Régions : 7.000 euros ;
- Départements : 4.000 € ;
- Municipalités : 57.000 euros.

L'association a également bénéficié de concours publics pour les emplois aidés pour un montant total de 10.957 euros en 2023.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE, HONORAIRES CAC

1/ Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 7.105 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2023 ;
- Taux d'actualisation : 3,25 % ;
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis ;
- Convention collective : Indemnité légale ;

OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Initiative du départ : A l'initiative du salarié ;
- Table de mortalité : INSEE 2019-2021 - donnees prov.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle) : 64 ans ;
- Progression de salaires : 2% constant ;
- Taux de rotation : 5 % dégressif jusqu'à 50 ans ;
- Taux de charges sociales patronales : 48 %.

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

2/ Honoraires Commissaire aux comptes

Pour l'exercice 2023, les honoraires du commissaire aux comptes enregistrés en charges s'élèvent à 3.450 euros TTC et concernent exclusivement la mission de certification des comptes.

OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	8 820			
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		499			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers		16 337		
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL			16 836		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			13 280		
TOTAL			13 280			
TOTAL GENERAL				38 936		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			8 820		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				499		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			16 337		
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL					16 836	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres immob. financières					13 280	
TOTAL					13 280		
TOTAL GENERAL						38 936	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		2 304	2 940		5 244
TOTAL		2 304	2 940		5 244
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		280	100		379
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	13 066	2 168		15 234
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		13 345	2 268		15 613
TOTAL GENERAL		15 649	5 208		20 857

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

STOCKS

Le stock est composé principalement d'exemplaires du Guide du Prisonnier (qté = 300, PU = 7,22 €) et accessoirement de tee-shirts (qté = 89) et de sacs (qté = 44).

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits	12 467		9 561	2 907
TOTAL	12 467		9 561	2 907

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	13 280		13 280
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres			
	coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	103 322	103 322		
Charges constatées d'avance	6 691	6 691		
TOTAUX		123 293	110 013	13 280
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3) Créances reçues par legs ou donations				

OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 691
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	6 691

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	101 530
Disponibilités	
TOTAL	101 530

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources (€)
ALLEMAGNE	170
Belgique	208
BULGARIE	10
CANADA	565
DANEMARK	140
ESPAGNE	19
IRELAND	164
LUXEMBOURG	1 063
SUISSE	24 442

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 4-2 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association, situé au 7Bis Rue Riquet, 75019 Paris
- selon les modalités suivantes : sur demande auprès du directeur général

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	26 999	26 999		
Personnel & comptes rattachés	36 824	36 824		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	37 557	37 557		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	4 263	4 263		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	1 185	1 185		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	27 166	27 166		
TOTAUX	133 994	133 994		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

OBS. INTERNAT. DES PRISONS (S-F)

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	27 166
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	27 166

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 829
Dettes fiscales et sociales	51 738
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	69 567

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts cadres dirigeants, ceux-ci étant bénévoles.

LES EFFECTIFS

Au 31/12/2023, l'association compte 11 salariés.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	247 226	247 226	280 666	280 666
1.1 Cotisations sans contrepartie	18 096	18 096	18 804	18 804
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	229 130	229 130	261 863	261 863
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0
- Mécénat	0	0	0	0
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	314 857		315 845	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	267 950		288 450	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	46 907		27 395	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	146 064		149 184	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		0	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0		0	
TOTAL	708 147	247 226	745 695	280 666
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	635 450	252 107	573 044	186 103
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	635 450	252 107	573 044	186 103
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0		0	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	118 941	87 455	129 203	97 619
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	54 512	54 512	57 282	57 282
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	64 429	32 943	71 921	40 337
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	78 875	32 783	70 643	24 140
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0	0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	833 266	372 345	772 890	307 862
EXCEDENT OU DEFICIT	-125 119	-125 119	-27 195	-27 195

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	60 571	60 571	102 981	102 981
Bénévolat	36 571	36 571	81 981	81 981
Prestations en nature	24 000	24 000	21 000	21 000
Dons en nature	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0	0	0
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	60 571	60 571	102 981	102 981
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	60 571	60 571	50 821	50 821
Réalisées en France	60 571	60 571	50 821	50 821
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0		52 160	52 160
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL	60 571	60 571	102 981	102 981

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	252 107	186 103	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	247 226	280 666
1.1 Réalisées en France		186 103	1.1 Cotisations sans contrepartie	18 096	18 804
- Actions réalisées par l'organisme	252 107		1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	229 130	261 863
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénats	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	87 455	97 619			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	54 512	57 282			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	32 943	40 337			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	32 783	24 140			
TOTAL DES EMPLOIS	372 345	307 862	TOTAL DES RESSOURCES	247 226	280 666
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-125 119	-27 195	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	247 226	280 666	TOTAL	247 226	280 666

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-125 119	-27 195
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	31 718	156 837

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	60 571	50 821	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	60 571	102 981
Réalisées en France	60 571	50 821	Bénévolat	36 571	81 981
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	24 000	21 000
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	Dons en nature	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	52 160			
TOTAL	60 571	102 981	TOTAL	60 571	102 981

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

Notes annexes aux états Compte Emploi Ressources (CER) et Compte de Résultat par Origine & Destination (CROD)

L'association fait appel public à la générosité et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que l'association a mis en place une comptabilité analytique avec un niveau de détail nécessaire et suffisant pour construire de manière fiable le CROD et le CER.

1. CROD - Les Emplois

Missions Sociales

En 2023, comme en 2022, l'Observatoire International des Prisons-Section Française a continué d'assurer ses missions qui consistent en :

- dresser et fait connaître l'état des conditions de détention,
- alerter sur l'ensemble des manquements observés, informer les personnes détenues de leurs droits et soutenir leurs démarches pour les faire valoir,
- favoriser par des actions en justice
- et de plaider le respect des droits des détenus, et défendre une limitation du recours à l'incarcération.

Le détail des actions menées en 2023 peut être consulté dans le rapport d'activité 2023.

Principes d'affectation des dépenses aux missions sociales

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations.

Ces dépenses comprennent :

- La quote-part au temps passé des rémunérations des salariés en charge des Pôles enquêtes, éditorial, contentieux, plaidoyer, communication, vie associative et direction ;
- Les frais d'impression de la revue Dedans Dehors et du Rapport d'enquête sur l'accès aux soins spécialisés en détention ;
- Les frais postaux afférents à l'envoi du Guide du Prisonnier et de la revue Dedans Dehors dans les bibliothèques pénitentiaires et aux personnes détenues et de réponses aux courriers des personnes incarcérées ;

- Les frais de communication et de documentation ;
- Une quote-part de frais de fonctionnement ou généraux considérés comme des charges indirectes aux missions sociales.

Répartitions des coûts

La répartition est effectuée à partir de la comptabilité analytique, dont la granularité est fine, et selon des clés et des critères de répartition.

Frais de recherche de fonds

Ces dépenses se composent :

- Appel à la générosité du public :
 - o quote-part au temps passé des rémunérations des salariés ayant participé aux campagnes d'appel aux dons ;
 - o frais d'impression et d'affranchissement des mailings ;
 - o frais de communication des emailings et traitements des dons reçus ;
 - o quote-part de frais de fonctionnement ou généraux considérés comme des charges indirectes aux frais de recherche des ressources AGP.
- Frais de recherche d'autres ressources :
 - o quote-part de la rémunération du ou des salariés en charge de la collecte des fonds privés et quote-part au temps passé des rémunérations des salariés ayant contribué à la recherche de fonds publics et privés ;
 - o quote-part de frais de fonctionnement ou généraux considérés comme des charges indirectes aux frais de recherche d'autres ressources.

Frais de Fonctionnement

Les frais de fonctionnement reprennent :

- La quote-part au temps passé des rémunérations des salariés de la Direction, du Pôle vie associative et du Pôle financier ;
- Les loyers ;
- La maintenance ;
- Une partie des frais d'affranchissement et de communication.

Comme mentionné ci-avant, une quote-part de ces frais de fonctionnement ou généraux (hors masse salariale) est considérée comme des charges indirectes des missions sociales et des frais de recherche de fonds.

La clé de répartition utilisée est basée sur la masse salariale attachée respectivement aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et au fonctionnement. Pour mémoire, la masse salariale fait l'objet exclusivement d'une affectation directe.

Dotations aux Provisions et Dépréciations

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont enregistrées dans la rubrique "dotations aux provisions".

2. CROD - Les Ressources

Ressources Collectées auprès du Public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons de particuliers, d'entreprises, de fondations, les legs, les donations¹, les produits de manifestations de collecte de fonds, la collecte provenant des membres et les cotisations des membres de l'association.

Les donateurs sont sollicités via des campagnes d'appels à dons mailings papier ou emailings. Ces soutiens permettent à l'OIP de réaliser ses missions d'observation, d'alerte et de protection.

Elles se répartissent dans le CROD de la manière suivante :

- Les cotisations (sans contrepartie) ;
- Les dons manuels : dons des personnes physiques ;
- Les legs, donations et assurance-vie (*aucun en 2023*) ;
- Les mécénats (*aucun en 2023*) ;
- Autres produits (*aucun en 2023*).

Produits non liés à la générosité du Public

Dans cette famille de ressources, nous retrouvons :

- Les contributions financières ;
- Les autres produits divers et les produits financiers.

Subventions & autres concours publics

Ce poste comprend les subventions et fonds versés par les Ministères, les régions, etc. Le détail figure par ailleurs dans l'annexe des comptes annuels.

Reprises sur provisions et dépréciations

Les reprises sur provisions et dépréciations sont à zéro en 2023.

Reports en fonds dédiés de l'exercice

Nous n'avons pas pour 2023 d'utilisation des fonds dédiés antérieurs, ce mécanisme comptable ne trouvant pas à s'appliquer pour l'association.

3. CROD - Affectation des ressources de la GP

Les ressources non liées à la générosité du public financent les missions sociales, les frais de recherche de fonds non liés à la générosité du public et les frais de fonctionnement, dans les proportions respectives suivantes :

- Pour les subventions : 90%, 0% et 10% ;
- Pour les autres produits non liés à la générosité : 80%, 10% et 10%.

Il a été décidé que les fonds issus de la générosité du public financent en 2023 :

- La part des missions sociales non couverte par les autres ressources ;
- Les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public à 100% ;

¹ Pas de legs ou de donation reçus en 2023

- La part des frais de recherche de fonds non liés à la générosité du public non couverte par les autres ressources ;
- La part des frais de fonctionnement non couverte par les autres ressources.

4. CER - Principes d'élaboration

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le CROD.

5. CER - Ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées

Au 01/01/2023, l'association disposait de ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés, d'un montant de 156.837 €.

Compte tenu, de l'insuffisance de la générosité du public et de l'absence d'investissements et de désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice, le solde au 31/12/2023 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés s'établit à 31.718 €.

6. CER - Tableau de variations des fonds dédiés

Le mécanisme des fonds dédiés ne trouve pas à s'appliquer pour l'association.

7. CER et CROD - Contributions volontaires en nature

Elles sont explicitées dans l'annexe des comptes annuels.

8. CER et CROD - Tableau de variation spécifique des fonds propres

Voir page suivante.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice	
	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	235 679	184 032	-	27 195	-	27 195	-	-	208 484	156 837
Excédent ou déficit de l'exercice	-	27 195	27 195	27 195	-	27 195	-	125 119	-	125 119
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	208 484	156 837	-	-	-	-	-	125 119	83 365	31 718